

Amicale Laïque des Agenêts

31 rue des agenêts

44000 NANTES

Tél : 06 63 37 96 96

Email : vide-grenier@al-agenets.fr

<http://al-agenets.fr/>



REGLEMENT INTERIEUR DU VIDE-GRENIER DE L'ECOLE DES AGENETS DU 19 SEPTEMBRE 2015

Article 1 : Le vide-grenier du samedi 19 septembre 2015 est organisé par l'Amicale Laïque des Agenêts et se déroulera sous le préau et dans la cour de l'école élémentaire. Les fonds générés par la location des emplacements et du mobilier seront gérés par l'Amicale Laïque. Chaque exposant récupère la somme des objets vendus sur son propre emplacement. Les tables et chaises loués auprès de l'Amicale seront restitués en bon état en fin de journée.

Article 2 : Le vide-grenier est réservé aux particuliers, non professionnels. Les particuliers sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an au plus. L'ouverture au public se fera de 8h30 à 17h00.

Article 3 : Tout exposant devra justifier de son identité. Ces informations seront répertoriées dans un registre tenu à la disposition des services de contrôle pendant toute la durée de la manifestation et déposé en préfecture.

Article 4 : Pour bénéficier d'un emplacement de 3 m x 2,5 m (sans voiture), une participation de 10 € devra être acquittée au préalable, accompagnant le formulaire « Attestation / Inscription Vide-Grenier » ci-après et la photocopie de la pièce d'identité.

Article 5 : L'inscription vaut acceptation du présent règlement intérieur.

Article 6 : Les emplacements seront attribués par l'Amicale et ne pourront être contestés. Seuls les organisateurs se réservent le droit de faire des modifications si nécessaire.

Article 7 : L'accès aux voitures dans la cour de l'école est autorisé de 7h00 à 8h15 et de 17h00 à 18h30. Durant la période d'ouverture au public, aucun véhicule ne sera autorisé dans la cour.

Article 8 : En cas d'absence, les droits d'inscription ne seront pas restitués.

Article 9 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. Les exposants s'engagent à respecter la législation en vigueur en matière de sécurité et conformité des biens qui doivent être de type personnels et usagés. Sont interdits : vente d'animaux, armes, nourriture, copies de CD, DVD ou jeux, produits inflammables...

Article 10 : Les enfants seront sous la responsabilité de leurs parents, pendant toute la durée de la manifestation.

Article 11 : Les objets non vendus ne pourront être laissés sur place, ils devront être récupérés par leur propriétaire.

Article 12 : Les organisateurs auront toute autorité pour exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre ou la moralité de la manifestation, sans avoir à en exposer le motif et sans qu'il puisse être réclamé indemnité ou remboursement de toutes sortes.

En cas de non respect de ce règlement, les auteurs s'exposent à l'annulation de leur inscription sans aucun remboursement.

Article 13 : Aucun remboursement ne sera accordé en cas d'intempéries. L'Amicale Laïque des Agenêts se réserve le droit d'annuler la manifestation.

Fait le / /

Signature, précédée de "Lu et approuvé" :

ATTESTATION – INSCRIPTION VIDE-GRENIER

**Se déroulant le samedi 19 septembre 2015
dans la cour de l'école élémentaire des Agenêts à Nantes.**



Je soussigné(e)

Nom :

Prénom :

Né(e) leà Département :

Adresse :

Code Postal :Ville.....

Téléphone :

E-mail :

Titulaire de la pièce d'identité n° :

Délivrée le :par :

N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- **ne pas être commerçant**

- **de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)**

- **ne pas participer à plus de deux vide-greniers durant l'année civile en cours (Article R321-9 du Code pénal)**

- **accepter le règlement intérieur**

Fait à :le.....

Signature :

Ci-joint :

Le Règlement Intérieur signé et le formulaire d'inscription rempli et signé,

La photocopie de votre pièce d'identité recto-verso (ou passeport en cours de validité),

Votre règlement en Espèces ou Chèque (à l'ordre de l'Amicale Laïque des Agenêts)

Nombre de stands souhaité : (10€ par stand de 3 m x 2,5 m)

En option,

Je souhaite louer 1 table et 1 chaise au prix de 2 € la journée

**Les chèques seront encaissés le 18 septembre 2015,
en cas de désistement, aucun remboursement ne sera effectué après cette date.**